



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 18273

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la formule de la « Ligue des champions », compétition européenne de football. Après la qualité du jeu fourni, mais aussi de l'émotion ressentie lors des quarts de finale de la Ligue des champions, on peut s'interroger sur la pertinence de l'organisation sous forme de poules dès les 1er et 2e tours de cette compétition. Si, indéniablement, les clubs ont besoin de ressources financières, apportées en partie par les droits télévisuels, ces impératifs ne devraient pas être pris prioritairement en considération au détriment de l'esprit de compétition et de la coupe d'Europe. La formule en élimination directe, après des matchs aller/retour, permettrait à tous les amateurs de football de pouvoir vivre, lors de ces compétitions, des moments de vives émotions où l'esprit sportif en ressortirait grandi. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures en la matière en saisissant la Fédération française de football.

Texte de la réponse

La formule de la « ligue des champions », telle qu'elle était organisée jusqu'à la saison 2002/2003, visait à ouvrir à un plus grand nombre de clubs les matchs de haut niveau européen par le biais de deux poules qualificatives successives. Depuis, l'Union européenne de football association (UEFA), organisatrice de l'épreuve, a modifié sa formule : une poule de qualification détermine les équipes qui participeront à une phase d'élimination directe dès les huitièmes de finale, permettant ainsi à tous les amateurs de football de revivre plus rapidement les émotions générées par des qualifications issues de matchs aller et retour. Il n'appartient pas au ministre des sports de s'immiscer dans les règles d'organisation des compétitions, nationales ou internationales, qui sont de la compétence exclusive des fédérations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18273

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3808

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8694